République Française MAIRIE DE BALBIGNY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20240319-DM15-2024-03-19-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 19 MARS 2024 à 14h

Date de la convocation : 06/03/2024 Date d'affichage : 06/03/2024

	NOMBRE DE MEMBRES	
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	22

L'an deux mille vingt-trois, le dix neuf mars, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 06/03/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne- M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - MME FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - M YENIL Etienne - Mme BLANCHARD Claude - Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves

Absente: Mme PERRIN Cécile -

Pouvoirs déposés: M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme CHABANNE Christelle donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine - Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme PALMIER Catherine

SECRETAIRE DE SEANCE : MME FERRE Odile

Objet: Compte financier unique budget eau et assainissement 2023

Mme VERPY expose:

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents; Il est issu d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le CFU fait ressortir le résultat suivant :

A

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recelles	Prévision budgétaire totale	Λ	2 755 995,00	295 000,00	3 050 995,00
	Recoltes réalisées (1)	В	1 644 495,24	342 890,68	1 987 385,92
	Restes à réalisor	С	399 920,00	0,00	399 920,00
Dápanses	Autorisation budgétaire totale	D	2 682 705,03	535 490,52	3 218 195,55
	Dépenses réalisées (1)	E	1 632 008.32	224 312,60	1 858 320,92
	Restos à réaliser	F	464 382,23	0,00	464 382,23
Différences entre les titres et les mandals	Solde des réalisations de l'exercice	G = B · E	12 486,92	118 578,08	131 065,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Н	-73 289,97	240 490,52	167 200,55
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G+H	-60 803,05	359 068,60	298 265,55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C − F	-64 462,23	0,00	-64 462,23
Résultat cumulé	Excedent /déficit	G+H+1	-125 265.28	359 068,60	233 803,32

Ce résultat a été vérifié par les services il y a bien concordance parfaite entre le résultat constaté en mairie et celui du trésor public sur le budget communal.

Secrétaire de séance MME FERRE Odile

Il est précisé que M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des 21 voix exprimées. Approuve le Compte financier Unique du budget eau et assainissement

Fait et délibéré à Balbigny, Copie certifiée conforme A Balbigny, le 19/03/2024 Monsieur Gilles DUPIN Maire